

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

SELON LES RÈGLEMENTS (CE) 1907/2006 (REACH), 1272/2008 (CLP) & 2015/830

RUBRIQUE 1: IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

1.1 Identificateur de produit

Désignation Commerciale Graisse intérieure de moyeu
UFI 22J4-6VPS-3C07-JUJK
N° CAS Non applicable.
N° CE Non applicable.
No. D'Enregistrement d'REACH Voir Rubrique: 3

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation Identifiée Lubrifiant.
Utilisations Déconseillées Utiliser seulement pour les applications prévues.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fabricant
Identification de la société SHIMANO EUROPE B.V.
Adresse du Fabricant High Tech Campus 92, 5656 AG Eindhoven, Niederlande
Téléphone: +31-402-612222
Email shimano.eu.sds@shimano-eu.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Tél. d'urgence +31-402-612222 (Ce numéro n'est joignable que pendant les heures d'ouverture du bureau.)

Centre national de réponse

Adresse Centre antipoison et de toxicovigilance de Paris, Hôpital Fernand Widal, 200 rue du Faubourg
St Denis, 75475 Paris Cedex 10, France.
Tél. d'urgence +33 (0) 145 42 59 59 (24 heures)

RUBRIQUE 2: IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP) Eye Dam. 1 :Provoque de graves lésions des yeux.

2.2 Éléments d'étiquetage

Selon le Règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)

Désignation Commerciale Graisse intérieure de moyeu

Pictogramme(s) de Danger



Mention(s) d'Avvertissement
GHS05
Danger

Mention(s) de Danger H318: Provoque de graves lésions des yeux.
Informations supplémentaires % du mélange consiste(nt) en composants de toxicité aiguë inconnue: Orale (2.0-3.4)
figurant sur l'étiquette Cutanée (2.0-3.4) Inhalation (2.0-3.4)
Le mélange se compose à % d'ingrédients dont les risques ne sont pas connus pour
l'environnement aquatique: 2.0-3.4

Mention(s) de mise en garde	<p>P280: Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/ du visage.</p> <p>P305+P351+P338: EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.</p> <p>P310: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.</p>
Identificateur de formule unique (IFU)	22J4-6VPS-3C07-JUJK

2.3 Autres dangers

Ce produit ne contient aucune substance classée PBT ou vPvB.
Liste d'évaluation des Perturbateurs Endocriniens de l'AEPC : Non indiqué

2.4 Autres informations

Contient: Calcium dihydroxide
Pour le texte complet des mentions de H/P, consulter le rubrique 16.

RUBRIQUE 3: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

*: Divulcation volontaire

** Note L :

La classification comme cancérigène peut ne pas s'appliquer s'il peut être établi que la substance contient moins de 3 % d'extrait de diméthyl sulfoxyde (DMSO), mesuré selon la méthode IP 346 «Détermination de substances aromatiques polycycliques dans les huiles de base lubrifiantes inutilisées et les coupes pétrolières sans asphaltène — méthode de l'indice de réfraction de l'extraction de diméthyl-sulfoxyde», Institute of Petroleum de Londres. La présente note ne s'applique qu'à certaines substances complexes dérivées du pétrole, visées dans la troisième partie.

3.1 Substances

Non applicable.

3.2 Mélanges

COMPOSANTS DANGEREUX	N° CAS	N° CE / No. D'Enregistrement d'REACH	%W/W	Mention(s) de Danger	Pictogramme(s) de Danger
Lubricating oils**	74869-22-0	278-012-2 01-2119495601-36-XXXX	70-90	Non classé	Aucun
Calcium dihydroxide	1305-62-0	215-137-3 01-2119475151-45-XXXX	>5, <10	Skin Irrit. 2 H315 Eye Dam. 1 H318 STOT SE 3 H335	GHS05 GHS07
Bentonite*	1302-78-9	215-108-5	2.5 - 4.1	Non classé	Aucun
Quaternary ammonium salt*	Confidentiel	Confidentiel	2.0 - 3.4	Non classé	Aucun
White solid lubricant*	Confidentiel	Confidentiel	2.0 - 3.5	Non classé	Aucun
Antioxydant	125643-61-0	406-040-9	0.5 - 2.0	Aquatic Chronic 4 H413	Aucun
Additive*	Confidentiel	Confidentiel	1.0 - 2.0	Non classé.	Aucun
Quartz (SiO2)*	14808-60-7	238-878-4	<0.3	Non classé	Aucun

Pour le texte complet des mentions de H/P, consulter le rubrique 16.

RUBRIQUE 4: PREMIERS SECOURS

Informations générales : Consulter immédiatement un médecin. Se reporter aux instructions spéciales ou aux fiches de données de sécurité.

Description des premiers secours : Porter un équipement de protection personnel approprié et éviter tout contact avec le produit.

4.1 Description des premiers secours

Inhalation	S'il y a difficulté à respirer, transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.
Contact avec la Peau	Laver la peau à l'eau. Si des symptômes apparaissent alerter un médecin.
Contact avec les yeux	Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.
Ingestion	Rincer la bouche à l'eau. Ne pas faire vomir. Si des symptômes apparaissent alerter un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Contact avec les yeux : Provoque de graves lésions des yeux. Douleur, Rougeur, Larmoiement des yeux.

Contact avec la Peau : Légèrement irritant pour la peau. Un contact prolongé peut provoquer un dessèchement de la peau.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Peu probable mais si nécessaire administrer un traitement symptomatique.

RUBRIQUE 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'Extinction Appropriés Mousse, Dioxyde de carbone, Eau sous forme de brouillard ou poudre sèche.

Moyens d'extinction inappropriés Ne pas utiliser de jet d'eau.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

L'échauffement peut provoquer une décomposition. Peut se décomposer dans un incendie en dégageant des fumées toxiques. : Monoxyde de carbone, Dioxyde de carbone .

5.3 Conseils aux pompiers

Les membres des services de lutte contre l'incendie doivent porter des vêtements de protection complets, y compris un appareil respiratoire autonome. Evacuer la zone et garder le personnel à l'abri du vent. Maintenir les récipients au frais en les arrosant d'eau s'ils sont exposés au feu.

RUBRIQUE 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pratiquer une ventilation adéquate. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Porter un équipement de protection conformément aux bonnes pratiques d'hygiène de travail. Se laver les mains et la peau exposée après utilisation.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Empêcher toute contamination du réseau des eaux usées, égouts ou cours d'eau.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Les petits déversements: Adsorber les déversements sur du sable, de la terre ou tout matériau adsorbant. Transférer dans un conteneur pour élimination. Les déversements importants: Garder le personnel non indispensable et non protégé éloigné du déversement. Transférer dans un conteneur pour élimination. Sceller les récipients et les étiquetter. Se renseigner auprès de spécialistes ou auprès des autorités locales.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Consulter Aussi les Rubrique 8, 13.

RUBRIQUE 7: MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Des mesures générales d'hygiène pour la manipulation de produits chimiques sont applicables. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/ du visage. Se laver soigneusement les mains après manipulation. Ne pas manger, boire ou fumer sur le lieu de travail. Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conserver les récipients bien fermés lorsqu'ils ne sont pas utilisés.

Température de stockage

≤ 40°C

Temps limite de stockage

Stable dans les conditions normales.

Matières incompatibles

Matière comburante (agent oxydant).

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Lubrifiant.

RUBRIQUE 8: CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1 Paramètres de contrôle

8.1.1 Limites d'exposition sur le lieu de travail

Limites d'exposition sur le lieu de travail						
SUBSTANCE.	N° CAS	VLLT (VLEP 8 heures, ppm)	VLLT (VLEP 8 heures, mg/m ³)	VLCT (ppm)	VLCT (mg/m ³)	Remarque:
Calcium (hydroxyde de)	1305-62-0		5			
Calcium dihydroxide	1305-62-0		1		4	IOELV, (7.1)
Silice (poussières alvéolaires de quartz)	14808-60-7		0.1			a
Crystalline Silica Dust	14808-60-7		0.1			CM, (7.1)

Région

Source

EU

EU Occupational Exposure Limits

France

Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France, 2016

Remarque

Remarques

IOELV

Indicative Occupational Exposure Limit Values.

(7.1)

Respirable fraction.

a

pour la fraction alvéolaire

CM

Carcinogens or Mutagens Occupational Exposure Limit Values.

8.2 Contrôles de l'exposition

8.2.1. Contrôles techniques appropriés

Pratiquer une ventilation adéquate. Une ventilation mécanique ou une aspiration locale peut être nécessaire. Un centre de nettoyage / d'eau devrait être disponible pour se laver les yeux et la peau.

8.2.2. Équipements de protection individuelle



Protection des Yeux Porter un équipement de protection pour les yeux (lunettes de protection, écran facial ou lunettes de sûreté). Portez des lunettes de protection avec protections latérales (NE166). Porter des lunettes de protection résistantes aux produits chimiques.



Protection de la peau Porter des vêtements et des gants de protection: Gants imperméables (EN 374). Temps de rupture de la matière des gants : voir les informations fournies par le fabricant des gants.



Protection respiratoire Porter un appareil respiratoire approprié si une exposition à des niveaux élevés de produit est probable. Recommandés: Demi-masque (DIN EN 140) Type de filtre Vapeur, Poussières, Filtre de brouillard



Risques thermiques Porter un appareil respiratoire autonome et des vêtements de protection approprié en cas d'incendie.

8.2.3. Contrôles D'exposition Liés À La Protection De L'environnement Empêcher toute contamination du réseau des eaux usées, égouts ou cours d'eau.

RUBRIQUE 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	Semi-solide. Couleur : Blanc.
Odeur	Légère
Seuil olfactif	Non fixé.
pH	Pas connu.
Point de fusion/point de congélation	Pas connu.
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	Pas connu.
Point d'éclair	Pas connu.
taux d'Évaporation	Pas connu.
Inflammabilité (solide, gaz)	Non applicable.
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité	Pas connu.
Pression de vapeur	Pas connu.
Densité de vapeur	Pas connu.
Masse volumique (g/ml)	Pas connu.
Densité relative	Pas connu.
Solubilité(s)	Solubilité (Eau) : Insoluble dans l'eau. Solubilité (Autre) : Pas connu.
Coefficient de partage: n-octanol/eau	Pas connu.
Température d'auto-inflammabilité	Pas connu.
Température de Décomposition (°C)	Pas connu.
Viscosité	Pas connu.
Propriétés explosives	Pas connu.
Propriétés comburantes	Pas connu.

9.2 Autres informations

Taux de volatilité Le produit n'est pas volatil.

RUBRIQUE 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1 Réactivité

Peut réagir avec - Oxydants.

10.2 Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Peut réagir avec - Oxydants.

10.4 Conditions à éviter

Chaleur et lumière solaire directe.

10.5 Matières incompatibles

Matière comburante (agent oxydant).

10.6 Produits de décomposition dangereux

Aucuns produits de décomposition dangereux connus.

RUBRIQUE 11: INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë - Ingestion	Non classé. D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas respectés. Lubricating oils : LD50 (oral,rat) mg/kg: 5000-15000
Toxicité aiguë - Contact avec la Peau	Non classé. Pas d'informations disponibles.
Toxicité aiguë - Inhalation	Non classé. Pas d'informations disponibles.
Corrosion cutanée/irritation cutanée	La méthode de calcul : Légèrement irritant pour la peau. D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas respectés.
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	La méthode de calcul : Provoque de graves lésions des yeux. Provoque de graves lésions des yeux.
Données sur la sensibilisation de la peau	Non classé Pas d'informations disponibles.
Données sur la sensibilisation respiratoire	Non classé. Pas d'informations disponibles.
Mutagénicité sur les cellules germinales	Non classé. Pas d'informations disponibles.
Cancérogénicité	Non classé. D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas respectés. Lubricating oils : Classification IARC: Groupe 3. Note L : La classification comme cancérogène peut ne pas s'appliquer s'il peut être établi que la substance contient moins de 3 % d'extrait de diméthyl sulfoxyde (DMSO), mesuré selon la méthode IP 346 «Détermination de substances aromatiques polycycliques dans les huiles de base lubrifiantes inutilisées et les coupes pétrolières sans asphaltène — méthode de l'indice de réfraction de l'extraction de diméthyl sulfoxyde », Institute of Petroleum de Londres. La présente note ne s'applique qu'à certaines substances complexes dérivées du pétrole, visées dans la troisième partie. Quartz (SiO ₂) : Classification IARC: Groupe 1. Le quartz (SiO ₂) est malaxé dans le produit, il n'existe pas sous forme de particules respirables.

Toxicité pour la reproduction	Non classé. Pas d'informations disponibles.
L'allaitement	Auto-classification: Pas d'informations disponibles.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition unique	Non classé. D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas respecté
Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée	Non classé. Pas d'informations disponibles.
Danger par aspiration	Auto-classification: Pas d'informations disponibles.

11.2 Autres informations

Voie(s) de pénétration Peau , Yeux , Ingestion , Inhalatoire , Effets sur la santé: Voir Rubrique 4.2.

RUBRIQUE 12: INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12.1 Toxicité

Toxicité - Invertébrés aquatiques	Non classé.
Toxicité - Poissons	Non classé.
Toxicité - Algues	Non classé.
Toxicité - le compartiment sédiment	Pas connu.
Toxicité - Milieu terrestre	Pas connu.

12.2 Persistance et dégradabilité

Pas connu.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Pas connu.

12.4 Mobilité dans le sol

Insoluble dans l'eau. Le produit n'est pas volatile. Le produit devrait être peu mobile dans le sol.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Ce produit ne contient aucune substance classée PBT ou vPvB.

12.6 Autres effets néfastes

Pas connu.

RUBRIQUE 13: CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Se débarrasser de ce produit et de son récipient comme s'il s'agissait de déchets dangereux. Éliminer les contenants vides et les déchets de façon sécuritaire.

13.2 Autres informations

L'élimination doit être effectuée en accord avec la législation locale, régionale ou nationale.

RUBRIQUE 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Non classifié comme dangereux pour le transport.

14.1 Numéro ONU

Non applicable

14.2 Nom d'expédition des Nations unies

Non applicable

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Non applicable

14.4 Groupe d'emballage

Non applicable

14.5 Dangers pour l'environnement

Non classé comme Polluant Marin.

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Pas connu

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Pas connu

RUBRIQUE 15: INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Règlements Européens - Autorisations et/ou Restrictions à l'Utilisation

Liste des substances extrêmement préoccupantes candidates en vue d'une autorisation

Non indiqué

REACH: L'annexe XIV des substances soumises à autorisation

Non indiqué

REACH: Annexe XVII Restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances dangereuses et de certains mélanges et articles dangereux

Non indiqué

Le plan d'action continu communautaire (CoRAP)

Non indiqué

Règlement (CE) N° 850/2004 du Parlement Européen et du Conseil concernant les polluants organiques persistants

Non indiqué

Règlement (CE) no 1005/2009 du Parlement européen et du Conseil relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone

Non indiqué

Règlement (CE) N° 649/2012 du Parlement Européen et du Conseil concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux

Non indiqué

Règlements nationaux

Autres

Pas connu.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique REACH n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: AUTRES INFORMATIONS

Rubrique contenant des révisions ou mises à jour:	C'est la première version.
Conseils en matière de formation :	S'assurer que les opérateurs sont formés pour réduire leur exposition. Seul un personnel dûment formé devrait manipuler ce produit.
Procédures de classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008	H318: Provoque de graves lésions des yeux.
Date de révision :	25-01-2021

LÉGENDE

Pictogramme(s) de Danger



GHS05

GHS07: SGH: Point d'exclamation

Classification des dangers	Skin Irrit. 2 : Corrosion cutanée/irritation cutanée, Catégorie 2 Eye Dam. 1 : Lésions oculaires graves/irritation oculaire, Catégorie 1 STOT SE 3 : Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition unique STOT un., Catégorie 3 Aquatic Chronic 4 : Dangereux pour l'environnement aquatique, Chronique, Catégorie 4
Mention(s) de Danger	H315: Provoque une irritation cutanée. H318: Provoque de graves lésions des yeux. H335: Peut irriter les voies respiratoires. H413: Peut être nocif à long terme pour les organismes aquatiques.
Mention(s) de mise en garde	P280: Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/ du visage. P305+P351+P338: EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. P310: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.
Acronyme	ETA : Estimations de la Toxicité Aiguë CAS : Chemical Abstracts Service CLP : Règlement (CE) n°1272/2008 relatif à la classification, l'étiquetage et l'emballage des substances et des mélanges DNEL : Niveau dérivé sans effet (DNEL) CE : Communauté Européenne EINECS : Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes VLLT : Valeurs limites d'exposition à long terme PBT : Persistant, Bioaccumulable et Toxique PNEC : Concentration prévisible sans effet (PNEC) REACH : Enregistrement, Évaluation, Autorisation et Restriction des produits chimiques VLCT : Valeur limite d'exposition à court terme STOT : Toxicité spécifique pour certains organes cibles vPvB : très Persistant et très Bioaccumulable
Principales références bibliographique et les sources de données utilisées pour élaborer la FDS	Règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)

Dégagements de responsabilité

Ces informations concernent uniquement le produit spécifique désigné et peuvent ne pas être valides pour ce produit utilisé avec tout autre produit ou dans tout autre procédé. Ces informations sont, à notre connaissance et en toute bonne foi, exactes et fiables à la date indiquée. Néanmoins, aucune garantie, caution ou déclaration n'est faite de son exactitude, de sa fiabilité ou de son exhaustivité. Il est de la responsabilité de l'utilisateur de s'assurer de la pertinence de telles informations dans le cadre particulier de son propre usage.